# CHASSEURS A PIED DE LA GARDE

## 1800 - 1815

ARMÉE FRANÇAISE — PLANCHE N° 58

L'arrêté du 13 Nivôse An VIII (3 janvier 1800), augmentant les effectifs de la Garde des Consuls, ajoutait à son infanterie, composée de deux bataillons de grenadiers, une compagnie d'infanterie légère de 94 hommes.

Le 21 Fructidor An VIII (8 septembre 1800), un nouvel arrêté d'augmentation créait un bataillon de chasseurs à pied, à 8 compagnies de 102 hommes chacune.

Enfin, l'arrêté du 23 Brumaire An X (19 novembre 1801) créait un second bataillon de chasseurs, ce qui mit le nouveau corps à égalité avec les grenadiers à pied.

Par la suite, les chasseurs subirent les mêmes transformations et augmentations que les grenadiers. Création d'un bataillon de vélites le 1er Pluviôse An XII (21 janvier 1804), puis d'un second par décret du 10 Brumaire An XIV (1er mars 1805).

En 1806, le corps des chasseurs à pied fut composé de deux régiments de chasseurs et d'un régiment de vélites, chacun à deux bataillons, puis en 1808, les deux régiments de chasseurs furent réunis en un seul.

Le second régiment fut reformé en 1811 et fusionné avec le premier à la première Restauration; le régiment prit alors le nom de « Corps Royal des Chasseurs à pied de France ».

Pendant les Cent-Jours, la nouvelle garde comprit quatre régiments de chasseurs à pied.

Si nous ne possédons pas de détails sur l'habillement de la compagnie d'infanterie légère, nous savons, par l' « Extrait du décompte des fournitures faites pour l'habillement de la Garde des Consuls, pendant les mois de Floréal, jusqu'à la fin de l'An VIII », (21 avril au 22 septembre 1800), que les premiers chasseurs utilisaient déjà certains des objets qui, par la suite, restèrent de tradition au corps sans subir de changements notables: épaulettes et dragonnes de troupe en laine verte, épaulettes, dragonnes, cordons de bonnets, garnitures et marrons de chapeaux de sous-officiers mélangés or et laine verte, garnitures de retroussis brodées en or ou en laine, bonnets à poils, plumets, gibernes, porte-gibernes et baudriers piqués, ...sans parler des autres objets communs à plusieurs corps.

D'après le Décret du 21 Fructidor An VIII (8 septembre 1800), les chasseurs à pied disposaient chacun de deux habits, deux vestes, deux culottes et un bonnet de police; leur équipement comprenait une paire de souliers, deux paires de guêtres, l'une blanche et l'autre noire, un chapeau avec pompon, marrons et cocarde, une paire de bas, des boucles de col, de culottes, de jarretières et de souliers, un sac de peau, un bonnet d'ourson avec cocarde, cordon et plumet, une giberne avec cor de chasse, un porte-giberne et un baudrier piqués, une bretelle de fusil, une dragonne de sabre et un sarrau.

Les chasseurs à pied, moins représentés que leurs frères d'armes les grenadiers, sont de ce fait moins connus et par malchance, les dossiers du corps conservés aux Archives de la Guerre, ne contiennent presque plus rien sur leur habillement.

Six planches leur ont été consacrées dans la suite de gravures éditées par Chataignier et Poisson et les tenues qu'ils portent sont vraisemblablement celles qui leur furent attribuées à leur création.

L'habit long, bleu national, avait le collet de même couleur, les revers blancs découpés en pointe par le bas, les parements en pointe écarlates liserés de blanc et ouverts sur la couture de derrière, les poches en long simulées par un passepoil écarlate, les retroussis écarlates ornés de cors et de grenades brodés en laine aurore sur drap blanc, les cors placés sur les retroussis extérieurs, les boutons jaunes au nombre de huit gros et vingt petits, les brides d'épaulettes vertes, les épaulettes vertes doublées de bleu et liserées de rouge, avec franges vertes et tournante rouge (fig. 1 et 23).

L'habit se portait sur la veste en drap blanc fermée sur le devant par 12 petits boutons d'uniforme et avec la culotte de même étoffe.

Le bonnet de police confectionné en drap bleu avait le galon de bordure du turban, le cor qui en décorait le devant, le cordonnet recouvrant les quatre coutures de la flamme et le gland en laine aurore (fig. 21).

Le bonnet à poil, sans plaque ni fond de couleur, n'avait d'autres ornements que le plumet vert à sommet rouge, la cocarde nationale et le cordon natté blanc, terminé par deux raquettes.

Le chapeau, orné d'une cocarde retenue par une ganse aurore, était garni de marrons en laine verte dans les cornes et orné d'un pompon vert en forme de carotte.

Bien que la buffleterie ait du être piquée sur les bords, il y eut en service des buffleteries unies; il en existait encore en magasin à la fin de 1805.

La dragonne en service jusqu'en 1803, était celle de l'infanterie légère, verte à gland rouge et franges vertes.

L'armement semblable à celui des grenadiers à pied, comprenait le fusil à bassinet de sûreté, long tout monté de 1 m. 44 et le sabre d'un modèle particulier (voir Planche 40, fig. 21).

Le fusil modèle court, avait les mêmes caractéristiques que le fusil normal: crosse à joue surélevée et toutes les garnitures en laiton, plaque de couche incurvée, à queue découpée en forme de grenade, pontet sous garde en demi-charolaise, battants carrés et porte-vis d'une forme particulière.

C'est en 1802, que le surtout fut mis en service, en remplacement du second habit.

Moins coûteux et beaucoup moins décoratif, ce vêtement porté en petite tenue, en route et en manœuvres, fermait sur la poitrine au moyen d'une rangée de sept gros boutons d'uniforme; son collet et ses parements en pointe étaient en drap du fond et il avait les mêmes poches, retroussis et passants d'épaulettes que l'habit (fig. 2 et 12).

En 1802-1803, une nouvelle dragonne, à cordon en buffle et gland en passementerie, fut adoptée.

Cette même année, de nouveaux fusils et de nouveaux sabres furent mis en service. Ils sont plus connus que les anciens et figurent planche 40, fig. 20 et 23, en tenant compte que le fusil de chasseur était un peu plus court et mesurait tout monté 1 m. 44.

Le nouveau fusil n'avait plus de bassinet de sûreté ni de joue surélevée à la crosse, mais il conservait ses anciennes garnitures en laiton; son embouchoir, d'abord de la forme habituelle, eut par la suite, l'entrée du canal de baguette renforcé d'un bourrelet formant bavure, ou bec.

Les inventaires des magasins nous fournissent des renseignements intéressants sur les effets en réserve, et nous y relevons quelques objets particuliers: sarraus, buffleteries piquées ou unies, pantalon, sans indication de couleur ni de tissus, sur celui du 21 septembre 1803; surtouts, pantalons bleus, sarraus, vestes et culottes en toile de coton, capotes, sabres nouveaux et anciens sur celui du 21 septembre 1804.

Les mêmes objets figurent sur l'inventaire du 21 septembre 1805, à l'exception des vestes et culottes de toile; sont mentionnés sur ce dernier, des pantalons en toile et des plaques ou cors en cuivre, destinés vraisemblablement aux gibernes.

Les guêtres grises, utilisées pour les routes, ont probablement été adoptées en 1802-1803, comme aux grenadiers.

L'habit de chasseur à pied que nous avons décrit précédemment ne subit pas de modifications; seules, les brides d'épaulettes devinrent rouges, en même temps que les épaulettes recevaient les franges rouges et une seconde tournante à l'intérieur de la première.

Comme tous les habits militaires de cette époque, celui des chasseurs se modifia lentement. Les basques longues, avec retroussis flottants et agrafés, qui arrivaient presque au jarret, se raccourcirent progressivement. Vers 1808, les retroussis furent factices et cousus sur les basques, en laissant visible un petit triangle en drap du fond; le bas des basques s'arrêtait à peu près au niveau du haut des guêtres. Le triangle bleu disparut à son tour vers 1810.

La mode ayant fait remonter la taille, la longueur des pans fut diminuée, aussi, après 1812, nous les voyons s'arrêter à deux ou trois doigts du haut des guêtres.

Les devants de l'habit subirent aussi des modifications ; l'angle aigu formé par l'échancrure des revers à l'époque consulaire, s'ouvrit progressivement pour devenir un angle droit, puis légèrement obtus; de ce fait, le bord extérieur des revers fut de plus en plus incurvé.

Les boutons à l'aigle en cuivre jaune, furent remplacés par des boutons en cuivre rouge après 1811.

La veste, la culotte et le bonnet de police restèrent sans changements notables; toutefois, à la fin de l'Empire, la veste un peu plus courte n'avait plus qu'une rangée de dix boutons.

Jusqu'en 1806, le surtout resta tel que nous l'avons décrit précédemment; seules les brides d'épaulettes devinrent rouges.

En 1807, ses devants furent augmentés de longueur et munis de neuf boutons.

C'est probablement en 1810, que ce vêtement fut supprimé pour la troupe. Il resta cependant en usage pour les sous-officiers.

C'est revêtue du surtout que la garde impériale a fait les campagnes de Prusse et de Pologne.

La capote, entièrement bleue, croisait sur la poitrine au moyen de deux rangées de sept boutons; ses brides d'épaulettes d'abord vertes, devinrent rouges, en même temps que celles de l'habit et du surtout.

Les devis de 1813, indiquent un passepoil rouge au collet et aux parements; il entrait dans sa confection seize gros boutons et six petits. Les devis de 1814 et 1815 donnent la même composition, à l'exception des passants d'épaulettes qui étaient en drap du fond.

Les guêtres en toile blanche servaient pour les parades, les noires pour la grande tenue habituelle et les grises pour les exercices et le service ordinaire.

Les chasseurs, comme les grenadiers, devaient utiliser les guêtres de basin blanc pour les grandes parades. au lieu et place des guêtres de toile banche.

Le col blanc n'était porté qu'avec les guêtres blanches; le col noir liseré de blanc, servait dans toutes les autres circonstances.

Le bonnet à poil ne semble pas avoir changé dans ses proportions; il eut toujours deux glands à son sommet et un cordon double en fil blanc terminé par deux raquettes (fig. 7).

La cocarde tricolore, le blanc à l'extérieur. en tissus de fil plissé, a été remplacée en 1806, par un pompon-cocarde demi-sphérique, dont le centre bleu portait une aigle brodée en laine jaune (fig. 11).

Il est probable qu'en 1811, la cocarde en fil a été reprise, mais avec une aigle brodée au milieu.

Les couleurs du plumet n'ont pas changé, mais alors que sous le Consulat, le vert occupait les deux tiers de la hauteur et dépassait de beaucoup le haut du bonnet, les proportions furent inversées en 1806 et la partie verte réduite de moitié ne dépassa presque plus, ou même plus du tout, le sommet de la coiffure.

En route. le bonnet se portait nu; le cordon prenait place dans le havresac et le plumet, dans son étui en toile cirée, s'attachait soigneusement sur le fourreau du sabre.

Un certain nombre d'effets, tels que les vestes et pantalons d'été en toile de coton, ont été temporairement fournis par le magasin du corps. Il est vraisemblable que les hommes ont continué d'en faire usage et qu'ils s'en pourvoyaient à leurs frais.

Le pantalon de toile blanche servait en route pendant les mois d'été; celui de drap bleu le remplaçait en hiver.

En tenue de ville et dans certaines circonstances, inspections, revues ou service particulier, quand l'ordre en était donné, les chasseurs portaient le chapeau en feutre noir, orné de la cocarde tricolore maintenue par une ganse plate aurore et un bouton.

Ses ailes étaient garnies, chacune de quatre passants en cordonnet aurore et ses cornes d'un marron en laine verte. Enfin, on lui ajoutait un pompon vert en forme de carotte (fig. 24).

Vers 1810-1811, le chapeau eut les ailes plus hautes, garnies de huit passants en cordonnet et il reçut un pompon à houppe, rouge à base verte (fig. 8).

Sous la Première Restauration et pendant les Cent-Jours, le chapeau n'avait plus de cordonnets, ni de marrons.

En route, lorsque le chasseur était coiffé du chapeau, le bonnet, dans son étui de coutil rayé, se plaçait sur le havresac. Quand, aux jours de bataille, il se coiffait du bonnet, le chapeau enveloppé dans son étui était placé sur le havresac, par-dessus la capote roulée.

Jusqu'en 1809, le chapeau fut emporté en campagne.

Le 21 mai, en passant le Danube, de l'île Lobau au champ de bataille d'Essling, les chasseurs, comme les grenadiers, détachèrent le bonnet de l'homme qui marchait devant eux et jetèrent les chapeaux dans le fleuve.

En tenue de ville, l'habit ou le surtout étaient portés, l'été, avec la veste ou le gilet de basin, la culotte blanche en drap, en toile de coton ou en basin, ou la culotte de nankin, les bas blancs et les souliers à boucles d'argent et l'hiver avec la veste de drap, le pantalon collant bleu et les bottes à la « Souvarov ».

Par temps de pluie, la capote avec les épaulettes remplaçait l'habit et le surtout.

La tenue de corvée était la même que celle des grenadiers.

L'équipement comprenait le havresac, en peau de veau recouverte de son poil et la buffleterie.

Le havresac avait la pattelette fermée par trois courroies correspondant à trois boucles en cuivre jaune et était muni de deux bretelles. Après l'adoption de la capote, deux courroies lui furent ajoutées sur le haut, puis une troisième, remplacée peu de temps après par une grande courroie faisant le tour du sac et de la capote roulée. Elle servait en même temps à l'arrimage des ustensiles de campement: marmite, gamelle et grand bidon en fer blanc, enveloppés dans leurs étuis. Les courroies et les bretelles étaient en buffle blanchi.

Le porte-giberne, le baudrier et la bretelle de fusil étaient en buffle blanchi, piqué sur les bords Le baudrier de sabre formait en même temps porte-baïonnette; la bretelle de fusil se raccourcissait au moyen d'une boucle en laiton.

La pattelette de la giberne, en cuir noir verni, portait en son centre un cor de chasse en laiton estampé, remplacé en 1806 par une aigle couronnée.

Une martingale en buffle blanc, découpée en forme de grenade et munie d'une boutonnière, servait à assujettir la giberne; elle s'attachait au bouton de buffle cousu au baudrier, à quelques centimètres au-dessus du porte-sabre.

Le bonnet de police roulé se plaçait sous le coffret de la giberne, qui était muni, à cet effet, de deux courroies en buffle.

Bien que nous n'ayons pas trouvé trace officielle du couvre-giberne, il devait cependant être utilisé pendant les routes et en campagne. Nous le supposons confectionné en toile blanche, avec une aigle couronnée imprimée en noir.

Chaque chasseur devait être pourvu d'un petit bidon en fer blanc, d'une bouteille clissée ou d'une gourde.

Les insignes des grades se plaçaient sur les manches des habits, surtouts et capotes.

Le caporal portait sur chaque manche, deux galons en laine aurore liserés de rouge; ses chevrons d'ancienneté étaient également aurores comme ceux de la troupe.

En plus de leurs galons, les sous-officiers avaient des distinctions particulières; leurs cordons de bonnets, leurs épaulettes, leurs dragonnes, les marrons et passants de leurs chapeaux étaient mélangés d'une plus ou moins grande proportion d'or, leurs ornements de retroussis brodés en or et leurs boutons en cuivre doré. Ils portaient l'épée et recevaient à cet effet un ceinturon étroit.

Bien que les marchés et inventaires ne mentionnent jamais de bonnets de police de sous-officiers, ni même de passementerie susceptible d'être utilisée pour leur confection, nous sommes persuadé que ces gradés portaient un bonnet de police des mêmes forme et couleur que celui de la troupe, avec galon et cor brodé en or au turban et cordonnets et glands mélangés d'or et de laine verte à la flamme.

Jusqu'en 1806, le cordon de bonnet fut à fond vert mélangé d'or; la dragonne verte avait un filet en or de chaque côté, le gland rouge et or et les franges vertes, recouvertes d'une rangée de franges en or.

En 1806, le cordon de bonnet eut un brin vert et un brin rouge mélangés d'or, les raquettes tressées à trois brins, dont un en or encadrés d'un vert et d'un rouge et les glands assortis; les glands fixes restèrent vert et or (fig. 19 et 22).

Le chapeau resta sans changement et conserva sa ganse de cocarde en or et ses passants et marrons vert et or. En 1811 il eut deux fois plus de cordonnets.

La dragonne en buffle eut sa tête mélangée d'or et ses franges en laine recouvertes d'une rangée de franges en or.

Le sergent portait un galon en or, liseré de rouge sur chaque manche et ses épaulettes avaient le

dessus bordé d'or et la tournante en or; vers 1806, les franges rouges furent recouvertes d'une rangée de franges en or.

Les épaulettes qui valaient 8 francs la paire en 1803 et 9 francs en 1805, coûtaient 14 francs 25 en 1811. Par contre, le cordon de bonnet qui valait 30 francs en 1803 et 1804, ne valait plus que 26 francs 80 en 1811, probablement parce que la proportion d'or avait été réduite.

Le sergent-major avait deux galons en or liserés de rouge et ses épaulettes, plus luxueuses que celles du sergent, avaient les franges en laine recouvertes d'une rangée de franges en or avant 1806 et de deux rangées après cette date. Elles coûtaient 14 francs la paire en 1803, 15 francs en 1805 et 28 francs 50 en 1811.

En 1804, le cordon de bonnet de sergent-major devait être très riche et contenir beaucoup de fils d'or car il coûtait 40 francs. Il fut ensuite simplifié et ne valait plus que 36 francs en 1811.

Le fourrier portait les galons de caporal et une baguette en galon d'or sur chaque bras, comme insigne de fonction. Son cordon de bonnet, ses épaulettes, sa dragonne et son chapeau, étaient les mêmes que ceux du sergent.

Pour tous les sous-officiers, les chevrons d'ancienneté étaient en galon d'or tissé à bâtons, comme les galons de grade.

A la première Restauration, le Corps Royal des Chasseurs à pied de France conserva exactement son ancien uniforme; il prit la cocarde blanche et supprima l'aigle de sa giberne.

De nouveaux boutons à fleurs de lis et des plaques de gibernes aux armes de France furent livrés au corps le 5 Novembre 1814, en même temps que des petits cors et grenades en cuivre.

Pendant les Cent-Jours, les anciens boutons à l'aigle et les aigles de gibernes furent repris. En raison de l'augmentation de l'effectif des chasseurs à pied, près de 6.000 petits cors et autant de petites grenades de gibernes furent livrés au magasin.

Il existe aux Archives administratives de la Guerre, dans le carton du Corps Royal des Chasseurs à pied de France et dans celui des Chasseurs à pied de la Garde, formation de 1815, des états de fournitures très détaillés, relatifs non seulement aux chasseurs, mais également aux formations de jeune garde qui dépendaient du même Conseil d'Administration.

L. ROUSSELOT.
Membre de « La Sabretache ».

---

## TABLE DES FIGURES

1. Grande tenue, 1804.
2. Tenue de campagne, en surtout, 1806-1807, d'après Heunchel.
3. Tenue de ville du dimanche.
4. Sergent en tenue de route, 1808 1809
5. Tenue de campagne en capote, 1813-1815.
6. Sergent en grande tenue, 1806-1815.
7. Bonnet à poil.
8. Chapeau, 1811-1814.
9. Bouton de la Garde des Consuls.
10. Bouton de la Garde Impériale.
11. Pompon-cocarde, réduit au tiers.
12. Surtout, 1802-1805.
13. Habit, 1808-1810.
14. Habit de sergent, 1810 1815.
15. Surtout de sergent-major, 1810-1815.
16. Habit de fourrier, 1808-1810.
17. Habit, 1806-1808.
18. Giberne et sabre-briquet.
19. Détail du cordon de bonnet de sous-officier.
20. Ornements de retroussis.
21. Bonnet de police.
22. Détail des raquettes du cordon de bonnet de sous-officier.
23. Grande tenue, 1801-1805.
24. Tenue de ville en capote, 1806-1812.
25. Sergent-major en petite tenue, 1810-1815.
26. Tenue de route, 1815.

L'échelle s'applique aux figures 7, 8, 18 et 21.
Les figures 12 à 17 sont réduites au 1/10e ; les figures 19, 20 et 22 sont réduites de moitié.

---

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris.